

Assemblée communale extraordinaire du mercredi 1^{er} juin 2011 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 17 du 11 mai 2011, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 janvier 2011.**
- 2. Prendre connaissance du décompte final de la construction du trottoir sur la route de Montsevelier.**
- 3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation de la commune mixte de Mervelier.**
- 4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de Mervelier.**
- 5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'admission des nouveaux bourgeois.**
- 6. Divers**

Les règlements mentionnés sous les points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Jean-Pierre Kottelat

Il y a 18 personnes présentes sur les 440 ayants droit dans notre commune.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 janvier 2011.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Prendre connaissance du décompte final de la construction du trottoir sur la route de Montsevelier.

Rapporteur : Marlyse Fleury

L'aménagement d'un trottoir sur la route de Montsevelier a été décidé lors de l'assemblée du 23 septembre 2009 avec un coût des travaux estimé à Fr. 300'000.00. Les travaux ont commencé en fin d'année 2009 et se sont terminés, pour la commune, à l'été 2010. Les aménagements privés liés à ce chantier ont pris quelques mois encore.

Décompte final :

- Travaux	Fr. 320'043.30
- Subventions	Fr. 97'212.70
- Dons Dietlikon	Fr. 53'000.00
- Dons Patenschaft	Fr. 60'000.00
- Total des dépenses	Fr. 109'830.60

Marlyse Fleury remercie toutes les personnes qui ont collaborées à ce projet, notamment les entreprises ATB, Künzi et Dominé.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation de la commune mixte de Mervelier.

Rapporteur : Marlyse Fleury

Marlyse Fleury présente les modifications de ce règlement.

L'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement d'organisation de la commune mixte de Mervelier par une levée de main.

4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de Mervelier.

Rapporteur : Marlyse Fleury

Marlyse Fleury présente les modifications de ce règlement.

L'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement sur les élections communales de Mervelier par une levée de main.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'admission des nouveaux bourgeois.

Rapporteur : André Marquis

André Marquis présente ce nouveau règlement avec préavis favorable de la commission bourgeoise.

L'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement d'admission des nouveaux bourgeois de Mervelier par une levée de main.

6. Divers.

Commission d'embellissement

Jean-Paul Bloque présente les modifications apportées à cette commission :

- Marcel Vogel est responsable du nettoyage des croix et des fontaines.
- Louis Schaller est responsable du nettoyage des places de pique-nique.
- Jean-Paul Bloque est responsable du nettoyage du talus Erzer et de l'école.

Cabane forestière

Un concours sur l'emplacement d'une cabane forestière est lancée. Si des personnes désirent intégrer ce projet ils peuvent s'annoncer au secrétariat communal.

Prochaine Assemblée communale

Assemblée ordinaire du 28.06.2011

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 20h45 devant 18 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier